

# Conditions générales contractuelles de Glocal-print.ch

## 1- Généralités – Champs d'application des conditions du contrat

Alpin Media SA (puis AMSA) mentionne les contrats dans lesquels s'appliquent exclusivement les conditions générales contractuelles (CGC). Ces conditions seront appliquées également pour toutes les futures relations commerciales, même si elles ne sont pas explicitement mentionnées.

Ne seront pas acceptés les termes des contrats proposés par les clients en contradiction ou dérogation avec les CGC, à l'exception des cas auxquels l'AMSA aura clairement accepté et rédigé le contrat sous forme écrite. En ce cas la validité de ces conditions particulières s'appliquera uniquement pour le contrat qui a été convenu. Les présentes CGC s'appliqueront également si, en parfaite connaissance des conditions particulières du client dans une contre proposition ou en dérogeant à la CGC, la prestation sera faite au client sans réserve.

## 2. Offre et stipulation du contrat

Les offres publiées sur le site internet [www.glocal-print.ch](http://www.glocal-print.ch) ne sont pas des offres contractuelles. De même que les informations présentes sur le site internet ou sur les opuscules ou supports publicitaires voire même fournies par des agents ou du personnel de l'AMSA représentent simplement une invitation à des ordres d'achat. De telles informations ne sont pas des propositions pour conclure un contrat.

Le client peut transmettre sa commande en rédigeant le formulaire online sur le site internet [www.glocal-print.ch](http://www.glocal-print.ch). Les clients s'engagent à fournir des informations véridiques. Si toutefois la commande contient des indications ou des dénominations imprécises, l'AMSA se réserve le droit de demander des éclaircissements aux clients.

Le client devra fournir rapidement à l'AMSA les données nécessaires pour élaborer sa commande, tout en respectant les prescriptions du format (c'est-à-dire, les dimensions et formats des données) réglementées dans le site internet [www.glocal-print.ch](http://www.glocal-print.ch). Il est de la responsabilité du client de vérifier que les données fournies ne comportent pas de contenu illicite ou immoral.

Par la transmission d'une commande le client fait une offre à l'AMSA pour la stipulation d'un contrat. La réception de la part du client d'un courriel de confirmation de l'AMSA donne le signe d'un engagement contractuel

Sauf s'il en a été convenu autrement, le paiement sera anticipé par carte de crédit ; l'AMSA exécute la propre confirmation d'ordre d'impression, par un bon à signer du client.

Si le client fournit une adresse de livraison différente de la sienne, le contrat est tout de même conclu avec le client. Au cas où la personne qui transmet la commande agit seulement sur procuration de la part d'un tiers, le contrat sera conclu avec la personne représentée, uniquement sans présentation d'une procuration et si l'AMSA a explicitement confirmée la rédaction du contrat du commanditaire.

Dans tous les autres cas, l'indication d'une adresse d'expédition différente ne sera pas prise en compte

L'AMSA se réserve le droit de refuser ou d'annuler sans préavis des commandes de contrats déjà conclus dans le cas où des données illicites ou immorales ou pour d'autres raisons formelles qui sont conformes au droit suisse.

## 3. Paiement avec la carte de crédit.

En cas de paiement par carte de crédit l'AMSA procédera à l'exécution de la prestation uniquement lorsque l'établissement gestionnaire de la carte aura donné l'autorisation pour son utilisation pour le paiement sollicité

Les prestations peuvent être payées par le client selon les modalités suivantes :

- le code

- Yellowpay de Postfinance (Debitdirect, e-finance ou carte de crédit par le biais de Yellowpay)

Des bons pourront être utilisés aux conditions indiquées sur celui-ci.

Dans les cas de paiement des factures par le biais de la carte de crédit à travers yellowpay, l'AMSA accepte les cartes suivantes : VISA et MasterCard. Le nom, le numéro de la carte et sa date d'expiration doivent être toujours indiqués. Les taux de conversion de change appliqués sur les valeurs étrangères seront en accord avec les cours journaliers de Post Finance. Le débit sera immédiat.

Le paiement sera conforme aux conditions de l'opérateur.

#### **4. Prix et bilan**

Les prix sont indiqués dans la confirmation de la commande et comprennent : l'emballage, les frais de transport, les frais postaux et la taxe sur la valeur ajoutée dans le cas où elle est identique au bon de commande. Les prix annoncés s'appliqueront à condition que les données de la commande indiquées sur l'offre du client restent inchangées lors de la conclusion du contrat. Les coûts dus aux changements de la part du client seront facturés séparément. Les frais d'expédition s'attribuent à une seule expédition à l'adresse de livraison indiquée par le client.

#### **5. Délai de livraison et limite des prestations**

Les délais de livraison indiqués s'appliquent uniquement pour les livraisons en Suisse.

Un délai précis doit explicitement être défini et convenu avec l'AMSA. En général la date limite de livraison correspond à la date d'envoi.

Le délai de livraison en général, commence dès l'envoi automatique de l'acceptation de la commande (utilisation de l'application internet [www.glocal-print.ch](http://www.glocal-print.ch)) ou quand l'acceptation de la part du client a été reçue par l'ASMA (si un bon d'impression est requis). Pour les commandes dont le délai de réalisation est supérieur à 2 jours, la confirmation de la commande sera envoyée avant 16h00 et avant 11h00 pour les commandes dont la durée est inférieure à une demi-journée. Le délai de livraison sera modifié en conséquence.

Les délais de livraison sont indiqués en jours ouvrables. Les jours ouvrables vont de lundi à vendredi en excluant les jours fériés officiels et cantonaux. Au cas où l'obligation d'anticiper des prestations n'a pas été convenue avec l'AMSA, la société n'a pas l'obligation de livrer avant le prochain paiement.

Les délais de livraison sont respectés si la marchandise quitte l'entreprise dans les délais établis ou si la disponibilité de la marchandise a été notifiée (en réservant la correcte et la prompte fourniture de la part des fournisseurs). Le respect des délais de livraison implique le prompt et régulier accomplissement de leurs obligations vers le client.

L'envoi a lieu par courrier, et la marchandise est livrée généralement le jour suivant.

Dans le cas où les délais de livraison ne sont pas respectés par l'AMSA, le client est tout d'abord prié d'indiquer par écrit le délai supplémentaire.

Si toutefois le délai indiqué est dépassé, le client est en droit d'annuler le contrat ou d'exiger de nouveau son accomplissement.

L'AMSA n'assume en aucun cas la responsabilité en cas d'éventuels dommages dû à des retards ou en cas d'intérêt d'exécution de la part du client, excepté si L'AMSA a provoqué le dommage ou pour une faute grave.

L'AMSA n'assume pas la responsabilité des retards de livraison ou de prestations dues à des causes de force majeure ou d'événements rendant concrètement difficile voir impossible la livraison de la part de l'entreprise ( en particulier les grèves, les blocus, les dispositions officielles et d'autres imprévus), indépendamment de la volonté de l'AMSA, et qui clairement ont une influence sur l'achèvement de la prestation et de la livraison de la marchandise, même si c'est vérifié auprès des fournisseurs de l'AMSA ou leur sous-traitants, et même en cas d'un délai de livraison contraignant qui aurait été convenu.

De telles causes donnent le droit à L'AMSA de reporter la livraison, la prestation qui s'en suit, pour toute la durée de l'empêchement et pour un temps proportionné de préparation ou, en raison de la partie défaillante du contrat, à modifier partiellement ou intégralement celui-ci.

Si à cause des circonstances susdites, la prestation est rendue impossible, alors l'AMSA est libre de son obligation de prestations. L'AMSA doit communiquer immédiatement les empêchements cités au client.

#### **6 – Transfert des responsabilités :**

La responsabilité de la perte ou de l'endommagement éventuel de la marchandise est transférée au client dès la livraison de celle-ci à la personne chargée de l'expédition et au plus tard à la sortie des locaux de la société. Ceci s'applique indépendamment de la personne qui assume les frais d'expédition et également dans le cas où le transport est effectué par un sous-traitant de l'AMSA elle-même. Si lorsque la marchandise est prête à expédier et que l'envoi ou la livraison est retardé pour des causes non imputables à l'AMSA, le client est informé du transfert de la responsabilité par note. Sur demande du client, l'expédition sera assurée à ses frais de la part de l'AMSA pour les préjudices assurables.

## **7. Données pour l'impression, contrôle obligatoire.**

L'AMSA effectue toutes les commandes d'impression uniquement sur la base de données fournies par le client. Ces données sont à transmettre exclusivement dans des formats et des informations spécifiquement mentionnés à la clientèle, consultables sur le site [www.glocalprint.ch](http://www.glocalprint.ch). Pour les données fournies dans un format particulier, qui diffère de celles demandées, une impression sans altération des couleurs ne peut être garantie.

Le client a l'obligation de contrôler soigneusement si les données pour l'impression équivalent à la commande effectuée avant de les transmettre à l'AMSA. L'AMSA de son côté n'effectuera aucun contrôle. Le risque d'éventuelles erreurs des produits imprimés suite à des données qui ne sont pas conformes sera uniquement à la charge du client.

Sur demande expresse du client et si c'est techniquement possible, nous élaborons des formats différents de ceux indiqués sur les informations pour la clientèle. Dans le cas où la conversion des données en format compatibles par l'AMSA provoquent des erreurs, l'AMSA décline sa responsabilité. Le client assume le risque du changement de format.

Si les données ne sont pas transmises en modalité CMYK, l'AMSA se réserve le droit de les convertir. La conversion des données RGB ou le profil à couleurs ICC comporte des variations de couleurs par rapport à l'original. La responsabilité de ces variations de couleurs est imputable exclusivement au client. A travers, la transmission des données destinées à l'impression en format différent de la modalité CMYK le client déclare assumer la responsabilité du risque de conversion.

## **8. Les réclamations**

La marchandise doit être contrôlée à sa livraison. Les défauts constatés Les défauts constatés sont à signaler à L'AMSA dans les 5 jours ouvrables de sa réception. Le respect du délai dépend de sa prompte signalisation.

Des réclamations dues à l'absence de prise en compte de données requises pour l'impression de la part du client ne peuvent pas faire objet de réclamations. Ceci s'applique particulièrement pour les impressions en couleurs RGB, à résolution faible ou si des polices n'ont répertoriées non été utilisées.

De minimes variations de couleur ne sont pas un défaut. Elles sont appliquées cependant comme variations de couleurs par rapport à une commande précédente, imprimée par AMSA.

Le client accepte une différence de 10% conformément aux utilisations commerciales normales entre la quantité fournie et celle commandée à condition que se soit admissible dans des cas singuliers. La quantité fournie sera facturée.

## **9. Propriété et archives.**

Les installations et les composants de l'impression produits et utilisés par AMSA pour la production demeure de sa propriété.

Les données numériques ou d'autres objets nécessaires pour la réutilisation comme des produits semi-finis ou finis ne sont ni gardés par l'AMSA, ni renvoyés au client.

Les produits de l'AMSA sont créés uniquement sur la base de données fournies par le client. L'AMSA n'a aucune influence sur les contenus de l'impression.

## **10. Responsabilité**

L'AMSA répond seulement pour les dommages du produit livré (dommages directs). Elle ne répond pas aux dommages qui ne sont pas inhérent à ce même produit (dommage direct) ; en particulier en cas d'absence de paiement ou d'autres dommages sur les biens propres du client. En tout les cas l'AMSA répond uniquement aux conséquences des erreurs qui auraient conduites au dol ou à une faute grave.

L'exclusion de la garantie s'applique également pour la responsabilité personnelle des sous-traitants, des employés, des collaborateurs, des représentants et des assistants.

Dans le cas où le client n'ait pas présenté rapidement à l'AMSA les données nécessaires, aucune commande ne peut être prise en compte en cas d'annulation de l'exécution, le retard ou l'exécution non complète de la commande. L'obligation de paiement de la part du client subsiste même dans le cas d'envois ou la production évidente des défauts.

Le client est responsable de la fourniture des données qui ont une qualité utilisable pour l'impression. Le client garanti d'être en possession de tous ses droits de biens immatériels faisant référence aux données fournies à l'AMSA et disposant effectivement des licences nécessaires. Il garantie en outre que l'utilisation commerciale de données pour

l'objectif prévu ne viole pas avec volontairement ou involontairement les droits des tiers en Suisse ou à l'étranger.

Le client assure également de ne pas être, au moment de la conclusion du contrat, en désaccord avec l'exécution du même contrat ayant pris connaissance des droits d'autrui et sachant que l'exécution de celui-ci ne viole aucun droit d'auteur.

Le client est personnellement responsable de la bonne fourniture des données de commande.

L'AMSA, au contraire, n'est pas tenue de vérifier les données fournies par le client. Dans le cas où, il est constaté après une commande que le contenu exposé est inacceptable, l'AMSA a la faculté d'annuler la livraison des imprimés sans pour autant qu'il subsiste le droit au remboursement pour le client.

Le client garantit que dans les documents imprimés n'apparaissent aucun contenu illicite ou immoral. Si cela n'est pas le cas, il en est en tous cas responsable.

Le client s'engage à conserver le mot de passe personnel de son compte client ainsi que les codes de bons de commande. L'AMSA décline toutes formes de responsabilité relatives à l'utilisation inappropriée ou abusive ou la perte de mot de passe ou de code.

## **11. Garantie**

Si la marchandise fournie présente des défauts ou ne représente pas les caractéristiques garanties, l'AMSA (excluant d'autres termes de garantie) la remplacera ou la réparera. Si l'AMSA laisse expirer le terme de la garantie supplémentaire fixé sans avoir remplacé ou réparé la marchandise, le client peut renoncer au contrat en excluant toutes les réclamations contractuelles ou demander une relative réduction du prix. Les clauses de garantie de l'AMSA, en cas de remplacement et finitions équivalentes à celle de la prestation d'origine.

Les dommages partiels de la marchandise ne légitiment pas de réclamation pour sa totalité, exception faite pour des dommages de gravité tels qu'ils rendent impossible l'acceptation de la marchandise. Le client doit en prouver l'inadmissibilité.

Au terme de la prescription, le délai pour des contestations pour dommages s'élève à un an conformément à l'art. 210 CO.

## **12. Réserve de propriété**

L'AMSA restera propriétaire des produits exécutés jusqu'à la totalité du paiement de tout les crédits existants à propos du contrat concerné.

Le client est autorisé à revendre l'objet du contrat dans le cadre normal des affaires. Le client s'engage à céder à l'AMSA jusqu'au terme de la vente tous ses crédits correspondants au montant de la facture finale (TVA incluse) qui résultent de la transaction avec à ses acquéreurs. Le client est autorisé à encaisser ses crédits même si la cession est conclue. La faculté de percevoir personnellement les crédits est d'autant plus sauvegardée. L'AMSA s'engage à ne pas récupérer les crédits tant que le client se tient à ses obligations de paiement venant des produits encaissés, ce n'est ni une mise en demeure de paiement et en particulier si une instance d'ouverture de procédure de faillite est ouverte ni s'il subsiste une menace d'insolvabilité.

Si le cas se présente, l'AMSA peut exiger que liquidateur exige par écrit les crédits en question, et fournisse toutes les informations nécessaires au versement des sommes, consigne à ses propres frais tous les documents relatifs et communique la cession au débiteur.

Si le client est mis en demeure de paiement, l'AMSA peut révoquer l'autorisation de recouvrement accordée précédemment.

L'AMSA s'engage, sur demande du client à se libérer des garanties dues si la valeur de toutes les cautions dépasse les crédits garantissant une valeur nominale majorée de 20% ; le choix des garanties à libérer est du droit de l'AMSA.

En cas de retard de paiement l'AMSA est autorisée à reprendre la marchandise vendue. Le client est obligé de la restituer. La restitution ne vaut pas une résiliation du contrat tant que l'AMSA ne l'a clairement déclarée.

## **13. Exigibilité**

Le prix définitif brut est exigible une fois le contrat rédigé (réception de la confirmation de la commande,) sauf si la prestation est différente de la commande.

Les frais dus aux transactions de paiement sont à la charge du client. Le client peut calculer lui-même un les sommes non contestées et légalement valable. Le client demander une compensation uniquement dans la mesure où sa demande concerne le même contrat

#### **14. Contact**

Vous pouvez nous joindre aux adresses suivantes :

Alpin Media SA  
Via Cantonale  
CH-6747 Chironico  
E-mail: [contatto@alpin-media.ch](mailto:contatto@alpin-media.ch)

#### **15. Droit applicable, tribunal compétent, validité partielle du contrat**

Aux présentes conditions générales contractuelles et à la totalité des rapports juridiques entre l'AMSA et le client, le droit Suisse sera applicable.

Le tribunal compétent pour toutes les contestations liées à la relation contractuelle est

le tribunal qui où se situe le siège de l'AMSA dans les conditions de l'art.22 de la loi suisse en matière de droits des consommateurs.

Dans le cas où une clause de ces conditions générales contractuelles ou une clause dans le cadre d'autres conventions ne soit pas valables ou perdrait sa validité, toutes les autres clauses du contrat restent valables.

Chironico, janvier 2010

Alpin Media Sa Via cantonale  
CH-6747 Chironico

E-mail: [contatto@alpin-media.ch](mailto:contatto@alpin-media.ch)